titude à l'administration en vertu de son contrat de concession pour l'exploitation exclusive du service public des transports, se sert de son matériel pour exploiter un commerce étranger à ladite concession ;

Attendu que par un tel commerce la Compagnie des tramways fait évidemment à la Société mixte d'éclairage électrique une concurrence illicite et lui cause préjudice par suite de cette violation du contrat ;

Par ces motifs,

Déclarer la Compagnie des tramways condamnée à payer à la requérante la somme de 100.000 francs à titre de dommages-intérêts ;

Prononcer, en outre, faire défense de continuer la vente de ses appareils d'énergie électrique et, en général, de faire tout commerce d'électricité ni, en dehors des quinze jours de la signification du jugement à intervenir, sous peine de 500 francs par jour de retard ;

Prononcer, en outre, condamner aux dépens.

La Compagnie des Tramways sera défendue par Me Théry ; la Société Lilloise aux pour avocat Me Poincaré, sénateur, ancien ministre.

A QUELQUES PLAGIAIRES

Trois les princes marquants sont passés en revue,
Pur les contrefacteurs de ton fameux Congo.
Mais ta marque est la seule acclamée et connue,
Tes princes à Valentier, n'auront pas de rivaux.

S. Ant, au savonnier Victor Valentier.

ROUBAIX

Aux Electeurs

INSCRIPTIONS ELECTORALES

Nous rappelons que les inscriptions pour les listes électorales de 1908 seront closes le 4 février, à minuit.

Les électeurs roubaisiens qui ne pourraient se rendre eux-mêmes à la mairie sont informés que la Fédération Républicaine Anti-Collectiviste se charge de procéder à leur inscription. Ils n'auront qu'à se présenter au siège, 6, rue des Liniers, munis des pièces prouvant leur qualité d'électeurs.

Pour les Ecoles libres

Aujourd'hui, à toutes les messes, en l'église Saint-Martin, la quête sera faite, par les Dames du Comité, pour les Ecoles libres.

Plus que jamais, il est nécessaire que les catholiques soutiennent, de leur obole, les écoles où la religion est enseignée et en face desquelles se dresse, de plus en plus menaçante, l'école sans Dieu.

Ecrasé entre deux camions

Un accident, dont les suites pourraient être assez graves, s'est produit hier soir, vers six heures un quart, rue Saint-Vincent de Paul.

Le camion de Mme veuve Dobigny, marchande de métaux rue d'Italie, 81, remontait cette rue et se trouvait entre les rues de l'Alma et de la Lys. Il était conduit par M. François Delettré, domestique, 36 ans, demeurant rue du Fresnoy, 23.

Derrière, allant dans le même sens, venait un camion automobile de la brasserie « L'Union Roubaix-Tourcoing », de la rue Meyerbeer, conduit par le chauffeur Maurice Chevrel.

A ce moment, le tramway 202 débouchait du pont Saint-Vincent de Paul, arrivant de Tourcoing.

Le chauffeur du camion automobile, pour ne pas être arrêté à l'arrivée de ce tramway, voulut dépasser le camion de la maison Dobigny. Il accélère donc son allure et prit le milieu de la chaussée, dans l'intention de venir ensuite se placer devant M. François Delettré.

Mais il n'eut pas le temps d'achever sa manœuvre. Avant qu'il eût regagné le côté droit de la rue, le car, que le wattman n'avait pu retenir en raison de la descente, arriva sur le véhicule automobile, le prit en écharpe et le repoussa violemment contre le camion conduit par M. Delettré. Ce dernier allait à pied, se tenant près de sa roue gauche. N'ayant pas prévu le tamponnement, il fut écrasé entre les deux lourdes voitures.

Relevé assistés par les témoins de l'accident, il reçut les soins de M. le docteur Deshoussets. Le praticien a relevé une plaie contuse au bras droit. Mais le malheureux domestique se plaignait en outre de violentes douleurs internes qu'il ressentait dans le côté droit.

En raison de ces lésions, qui pourraient être graves, le docteur ne s'est pas prononcé sur les conséquences de l'accident.

Le blessé a été reconduit à son domicile.

M. Lâché, commissaire de police du premier arrondissement, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Livres de prières, à 10 cent. — Office de l'Immaculée-Conception, à 10 cent. — L'œuvre de Lourdes. — Les Merveilles de Lourdes. — A la LECTURE POPULAIRE, 23, Grande-Rue.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

UN SOLDAT SE REND COUPABLE DE NOMBREUX VOLS

Versailles. — Une affaire de détournements, sur laquelle l'autorité militaire garde le plus grand secret, vient de se produire à Versailles.

Un soldat appartenant à un haut fonctionnaire se serait rendu coupable de nombreux vols au préjudice de plusieurs camarades.

Il se serait emparé de diverses sommes d'argent dans les bureaux de l'autorité militaire et serait également accusé de faux et usage de faux.

Le coupable, qui a fait des aveux complets, a immédiatement été mis en cellule.

Les premiers vols remontent à plusieurs mois.

UN CHASSEUR EST TUÉ, DEUX SONT BLESSÉS PAR UN SANGLIER

Namur. — Près de Florenville, à la frontière du département français des Ardennes, au cours d'une chasse organisée par des français et belges, un sanglier furieux a tué un chasseur et en a blessé deux, dont l'un est dans un état désespéré.

Tous nos lecteurs nous obligent : Bien de mieux pour que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

Au Maroc

LA MARCHE DE NOS TROUPES

Casablanca. — Le général d'Amade, continuant son programme pour pacifier complètement la région comprise entre Settat et Rabat, est parti de Bouznika avec une forte reconnaissance dans la région du Sud-Est.

A Rabat, la population est calme.

Chapelle de la Visitation Sainte-Marie (128, boulevard de Strasbourg). — Mercredi 29 janvier, Fête de Saint-François de Sales, docteur de l'Eglise et fondateur de l'Ordre de la Visitation : Indulgence plénière.

A cinq heures moins un quart, Salut solennel avec Sermon par M. le chanoine Morireux. La quête sera faite au Salut pour l'Œuvre de Saint-François de Sales.

Concours international de Billard du Cercle Saint-Michel. — Il est rappelé que le concours international de billard a lieu aujourd'hui, dimanche 26 janvier, à deux heures et demie très précises. Le Comité se tiendra à la disposition des amateurs à partir de une heure et demie, pour les inscriptions.

Syndicat mixte de Photographie Roubaisienne. — Réunions du dimanche 26 janvier 1908, au siège syndical, 22, rue de la Paix, à Roubaix — A onze heures et demie, Société St-Rémi recette mensuelle. — Société St-Gervais, assemblée générale obligatoire. Ordre du jour : Compte-rendu financier. — Société St-Paul, recette mensuelle.

A midi, Société des Archers du Syndicat Mixte, assemblée générale pour le paiement des prix et le règlement des comptes.

A deux heures, banquet de St-Sébastien de la Société d'Archers (65 couverts).

A cinq heures, Société St-Louis, recette mensuelle.—Société de jeu de Boules du Syndicat Mixte, assemblée générale pour le règlement des comptes et communications relatives à la fête de St-Paul qui sera célébrée le dimanche 9 février 1908.

A cause de la fête des Archers, l'assemblée générale trimestrielle de la Section des Décorés et Médaillés doit être remise au mois suivant.

La recette mensuelle de la Société St-Jules se fera dimanche 26 janvier 1908, à onze heures et demie, à la Succursale du Crétinier, à Wattrelos. Cette recette se fait tous les 4e dimanches du mois.

Sortie de l'Avant-Garde du Syndicat Mixte. Les sections (1re et 2e sections) se réuniront dimanche 26 janvier 1908, à six heures, 93, rue St-Joseph, pour partir à six heures cinq en marche militaire jusqu'à Forest. Après la messe et le déjeuner, à neuf heures service en campagne entre Forest et Hem et l'on rentrera à Roubaix vers onze heures et demie. Tenue d'hiver.

Aujourd'hui, Exposition de Blanc aux Magasins de la Petite Jeannette, 2, rue Saint-Georges, Roubaix. Demain lundi, et jours suivants, Mise en Vente. Nombreuses affaires à profiter.

Fédération des Syndicats indépendants. — Dimanche 26 janvier, réunion de la Commission fédérale à 10 h. du matin; à 10 h. ½, réunion générale. Présence indispensable.

M. Désiré Mercier, doyen de la Grande-Harmonie, est mort, hier matin, à l'âge de 64 ans.

En retraite de M. Maurice Meys de l'« Illustration ». — Paysages du Boulonnais inédits, effets de neige, soleil couchant, scènes d'intérieur et scènes de la rue, portraits, fleurs, jardins, etc., tel est le programme résumé de la merveilleuse suite de chefs-d'œuvre que fera défiler M. Maurice Meys, de l'« Illustration », dans la salle des conférences, 14, rue des Fabricants. Il n'est plus besoin de faire l'éloge de cette réunion intime qui sera une révélation pour tous ceux qui, à Roubaix s'intéressent aux progrès de la science. La découverte de MM. Lumière de Lyon permettant, en effet, de reproduire les couleurs de la nature, intéresse les artistes, les amateurs, les industriels qu'ils se disent donc ceux qui veulent profiter de ce spectacle sensationnel en retenant leurs places d'avance car il en reste peu, et leur nombre est limité à 120. Nous recommandons vivement aux familles cette réunion exceptionnelle qui, la semaine dernière, à Bruxelles et à Paris, avait attiré toute l'aristocratie de ces capitales.

Concerts publics. — Voici le programme du concert que la « Cœcilia Roubaisienne » exécutera lundi, à 8 h. du soir, à l'Hippodrome :

Première partie. — Les Voix de la Nature, Théodore Dubois, par la Cœcilia. — Le Sais, Mlle Olagier, par M. J. Metirsonne. — Air pour basse, XXX, par M. Kleber Dessaux — M. Vandekerkove dans son répertoire.

Deuxième partie. — Après la Moisson, Th. Dubois, par la Cœcilia. — Cavatine, Gounod, par M. A. Théry. — Air pour basse, XXX, par M. D. Desplanques. — M. Vandekerkove, dans son répertoire. — Comédie en un acte par Mlle Germaine Dhont et MM. Petit, Dhondt et Robin.

Pianos de tous facteurs. Vente de confiance chez Marcelli, 3 et 10, rue du Bois, Roubaix.

La première assemblée générale annuelle de l'Aéro-Club du Nord aura lieu demain lundi 27, à 5 h. du soir, au nouveau siège social, Cloître St-Martin, 11, à Roubaix. Tous les membres de l'Aéro-Club du Nord sont priés d'assister à cette réunion.

Réunion de la Commission sanitaire de la 3e circonscription de Lille. — La Commission sanitaire vient de se réunir en séance extraordinaire sous la présidence de M. Edouard Toussel. Etaient présents : MM. Demora, secrétaire, Butruille, Derville, Barbotin, Bollon, Rivière, directeur du bureau d'hygiène.

Il a été donné lecture de deux arrêtés préfectoraux nommant membres de la commission : MM. Herman, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Lille, et Rivière, docteur en pharmacie, directeur du bureau d'hygiène.

Au cours de cette séance, la commission a pris la décision suivante relativement à l'évacuation des matières fécales à l'égout, après leur passage dans un appareil quelconque :

La Commission ne préconise aucun genre de fosses. Aucune autorisation décisive n'a été donnée et les quelques autorisations accordées ne le sont qu'à titre précaire et révocables ; ces fosses auront à servir d'expérience après entente avec les propriétaires. Tant que les résultats obtenus ne seront pas concluants, la commission n'examinera plus de nouvelles demandes. Les entrepreneurs désireux de présenter des systèmes et d'entreprendre des expériences devront en faire la demande à M. le directeur du bureau d'hygiène qui en contrôlera les résultats.

Une ouvrière sérieusement blessée. — Au cours de son travail, Mlle Laure Derache, 28 ans, rue des Anges, 29, soigneuse à la Société Anonyme de Teinture et d'Impression de la rue Boucher-de-Perthes, s'est fracturé les os de l'avant-bras gauche. Elle porte, en outre, plusieurs contusions violentes. Elle devra subir un mois de soins.

Chute grave. — Un manœuvre de l'atelier de construction de M. Léon Olivier, M. Achille Brys, 28 ans, boulevard de Metz, cité Saint-Henri, 3, est tombé pendant qu'il poussait un chariot sur une voie Decauville. Il s'est fait de fortes contusions au thorax. M. le docteur Harlet a, en outre, relevé d'autres lésions plus sérieuses sur la suite desquelles il a fait des réserves. Un repos de six semaines a été prescrit à M. Brys.

Les accidents du travail. — M. Stanislas Delvoye, 53 ans, rue du Blanc-Seau, cour Dufermont, 2, dégraisseur chez MM. Motte et Meillassoux frères, blessé au thorax en tombant contre un foulon. Repos de 15 jours.

— Paul Vanhaecke, 12 ans, rue des Anges, 109, occupé chez MM. Mausse et Renard, fabricants d'eaux gazeuses, entorse du pied droit en tombant 15 jours.

— M. J.-B. Charlet, 31 ans, rue Nain, 38, chauffeur chez M. Motte-Bossut fils, filateur, brûlures des 2e et 3e degrés aux pieds, par un jet de vapeur. 15 jours.

— M. Louis Lamarque, rue Courbet, cité Saint-Eloy, teinturier chez MM. Roussel et De Becker, blessé au pied gauche en heurtant une pièce de bois. Un mois de repos.

— M. Oscar Bérand, 24 ans, rue Vaucanson, 26, apprêteur chez MM. Ermerdt-Bayart frères, plaies contuses aux doigts de la main droite qui ont été comprimés entre le bâti et un rouleau d'une manique. 15 jours.

— M. Pierre Reynaert, 63 ans, rue de Gênes, 44, chauffeur chez MM. Dujardin frères, négociants en charbons ; entorse du pied gauche en tombant d'une échelle. 15 jours.

Caisse Commerciale de Roubaix

V. LEMOIGNE & Cie

ROUBAIX-TOURCOING

On peut déposer dès à présent les obligations Anvers 1887 pour le renouvellement de la feuille de coupons qui se fera après le tirage du 10 courant.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Prince LILLE

du 25 janvier

Naissances. — Léon Gydé, rue de l'Epeule, 1re cour Lampe, 14. — Maurice Debrulle, rue de Blanchemaille. — Joseph Deraedt, rue de Blanchemaille. — Polydore Patou, rue de Blanchemaille. — Julien Cailleaux, rue de Blanchemaille. — Marthe Leclercq, rue Boucher-de-Perthes, 85. — Marguerite Lemaire, boulevard d'Armentières, 107. — Ernest Carnois, rue Saint-Georges, 27. — Fernand Verbrigghe, rue de la Ruche, 42.

Décès. — Henri Mortier, 29 ans, teinturier, rue de Blanchemaille. — Jean Lehouck, 57 ans, conducteur de machines, rue de Blanchemaille. — Catherine Fratte, 80 ans, s. p., rue de Rome, 91. — Désiré Mercier, 63 ans, cordonnier, Grande-Rue, 61. — Georges Manaert, 18 ans, mécanicien, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 1. — Hector Ménart, 20 ans, tresseur, rue du Luxembourg, 137. — Yvonne Supply, 3 mois, rue de Blanchemaille. — Marie Décaminck, 5 jours, rue de Blanchemaille. — Eline Dumont, 40 ans, ménagère, rue Loche, 6. — Pauline Devisscher, 66 ans, s. p., rue de Barbieux. — Nathalie Capart, 75 ans, s. p., rue de Barbieux. — Henri Grouillon, 62 ans, s. p., rue de Barbeux.

Mariages. — Albert Deplanque, employé de commerce, et Henriette Wargebaert, sans profession. — Louis Gallet, rattacheur, et Marie Van Malleghem, tisserande. — Désiré Tack, tisserand, et Juliette Declercq, tisserande. — Edouard Schaeck, piqueur de cartons, et Marie Desmine, épailleuse. — Martin Stackler, débourreur, et Joséphine Vanwymelbeke, soigneuse. — Fernand Deuil, peintre décorateur, et Angèle Delporte, couturière.—Jules Bayart, débardeur, et Flore Demeirlein, couturière.—Clément Stockman, trieur de laine, et Angèle Dufour, confectionneuse.

Publications de mariages du 24 janvier. — Georges Mouslon, marchand forain, à Roubaix, et Marie Bornéman, sans profession, à Orchies. — Jules Werbrouck, mécanicien, r. Charlemagne, 69, et Léopoldine Lesomere, s. p., à Forest. — Victor Vancoenaye, cavalier au 4e cuirassiers, à Valenciennes, et Constance Tassart, s. p., rue du Tilleul, 24. — Louis Stienne, journalier, à Croix, et Alice Schaeck, bobineuse, rue de Mons, 13. — Léon Florin, magasinier, rue de la Longue-Chemise, cour Carrette, 1, et Zoé Vandenbroucke, couturière, à Courtrai. — Louis Popha, tourneur en fer, rue de l'Epeule, 218, et Jeanne Hennion, chamarreuse, rue de l'Epeule, 156. — Gabriel Simoenaers, tourneur en fer, rue du Tilleul, cour Toureau, 1, et Amilie Ganseman, cabaretière, rue de la Halle, 15. — Henri Plouvet, mouleur, rue de Bouvines, 107, et Marie Dannequin, soigneuse, rue des Parvenus, 91. — Arthur Rimpé, savonnier, rue de Mouvaux, cour Frère, 29, et Jeanne Behin, soigneuse, rue de Mouvaux, cour Frère, 37. — Charles Villaeys, tisserand, à Croix, et Elise Feret, tisserande, rue de Maubeuge, cour Loridan, 55. — Alexandre Beaucourt, menuisier, rue de la Redoute, 125, et Jeanne Goutamadi, piquûrière, rue de l'Epeule, 94. — Henri Lefebvre, monteur de Jacquards, rue de Croix, 72, et Elise Heil, brodeuse à Croix. — Pierre Lagache, apprêteur, rue Jean-Baptiste-Glorieux, cour Lefebvre, 6, et Céline Deloy, épluchoeuse, rue de la Banque, 23.

Paul Petit, tisserand, rue de Lille, cour Motte-Dégand, 16, et Rosalie Dedecker, soigneuse, rue de Lille, cour Motte-Dégand, 7. — Jules Delreux, journalier, rue de Condé, 84, et Marie Ramont, journalière, même adresse. — Henri Wième, tourneur en fer, rue Bernard, 84, et Eugénie Jouveaux, dévideuse, r. Decrème, cour Perrier, 6. — Jean Remoyn, peigneur, rue de Maubeuge, 93, et Marie Van Pyrop, tisserande, boulevard de Fourmies. — Marie Lepoutre, peigneur, rue de Flandre, 80, et Rosalie Serriaux, gilletière, même adresse. — Edouard Vandekerkhove, monteur de chaînes, rue Jean-Goujon, 1, et Eugénie Ségaux, tisserande, rue Carpeaux, 5. — Gaston Carpentier, marchand de chevaux, à Deurgne, et Clara Herbaux, dévideuse, rue Saint-Louis, 37. — Alphonse Demeulemeire, ébéniste, rue Marc-Séguin, 16, et Marie Arbon, parfumeuse, à Croix. — Léon Decock, ébéniste, rue Ste-Thérèse, 15, et Philomène Tyvaert, piquûrière, rue de Naval, 71. — Joseph Schietteccatte, chef de matériel, rue de Lannoy, 245, et Mathilde Van Bastelaere, s. p., rue de Lannoy, 244. — Joseph Coetsier, apprêteur, rue d'Isly, 91, Marie Mouriaux, encollouteuse, rue d'Isly, imp. du Nord, 4. — Léon Duchatel, tisserand, rue Voltaire, cour Roussel, 8, et Marie Maquestien, dévideuse, rue le Bavet, 72. — Joseph Dubois, tisserand, rue Saint-Jean, 197, et Julia Quevanvillers, bambrocheuse, même adresse.

Raymond Beert, soldat au 150 rég. d'artillerie à Douai, et Juliette Baudin, s. p., à Fourmies. — Charles Verriest, tailleur d'habits, rue de Saint-Quentin, 13, et Flore Delgrange, bobineuse, à Wattrelos. — Henri Bonche, rattacheur, à Tourcoing, et Louise Hoste, lisseuse, à Roubaix. — Georges Spittael, tôlier, à Tourcoing, et Louise Savyn, tisserande, à Roubaix. — Camille Vandeplanque, employé aux Tramways, rue de la Vigne, cité Ste-Thérèse, 5 et Angèle Parent, couturière, à Lys-les-Lannoy. — Octave Cholnet, contremaître, à Czenstockowa (Russie), et Julie Scheistraète, s. p., même adresse. — Henri Dassonville, fabricant, à Roubaix, et Emma Joire, s. p., à Lille. — Pierre Lingier, soldat au 84e rég. d'infanterie, à Le Quesnoy, et Marie Janzegers, tisserande, à Croix.

Jean Omes, lonseur de voitures, à Tourcoing et Gabrielle Decoopman, soigneuse, à Roubaix. — Auguste Bayart, sans profession, rue de Soubise, 59, et Marie Destrousseaux, sans profession, rue Pauvrée, 42.

WATTRELOS

Accident de travail. — A la brasserie « Wattrelosienne », un garçon brasseur, M. Vliegho Oscar, rue de Mouscron, 19, à Roubaix, en déchargeant un camion de grains, a été jeté sur le sol par un sac. 15 jours de repos. Docteur V. Leplat.

CROIX

Un voleur est capturé par un chien policier

IL TENTE DE S'ÉVADER

M. Léon Charlet, carrossier, rue de l'Ermitage, 167, avisait vendredi le commissaire qu'un individu lui avait offert en vente une baladeuse dans des conditions qui lui paraissaient suspectes. Le garde Spriet fut envoyé, avec son chien, vers 6 heures du soir aux alentours de la maison Charlet où était attendu le quidam ; celui-ci aperçut l'agent et prit la fuite.

M. Spriet démusela son chien Pol qui, en quelques secondes eut rattrapé le fugitif et, après lui avoir fait sentir ses crocs lui donna un coup de tête dans le dos et l'envoya rouler à terre. Jusqu'à l'arrivée du garde, le chien empêcha l'individu de bouger, puis l'accompagna jusqu'au poste de police. C'était un sieu Yvo Stockman, 24 ans, apprêteur, rue du Faubourg de Roubaix, à Lille.

Stockman avait « emprunté » la baladeuse chez M. Vermeire, maréchal-ferrant, rue de l'Epeule, 114, à Roubaix.

Le voleur fut enfermé au violon. Samedi matin, le garde Roger le trouvait appuyé contre la lucarne et pleurait à chaudes larmes ; en même temps, il constatait que l'individu avait cherché à s'évader : après avoir tenté d'ouvrir la porte avec le crochet de la gamelle des prisonniers, il avait tailladé la porte à coups de canifs pour enlever la serrure.

Les gendarmes de Roubaix ont conduit Stockman à la maison d'arrêt de Lille.

Une vingtaine de contraventions ont été relevées samedi à la charge des bouchers et charcutiers insoumis à l'arrêté municipal.

Pharmacien de service. — M. A. Toussaint, place Saint-Martin.

Tamponné par le car. — Samedi soir, vers cinq heures, un camion à quatre roues, appartenant à M. Henri Huvenne, camionneur, rue Fénelon, 84, à Lille, et conduit par Camille Lecomte, 30 ans, se dirigeait vers Lille. A l'arrêt du « Trocadéro », ayant entendu les avertissements du car allant à Roubaix, le conducteur voulut se garer ; il se méprit et son attelage appuya à gauche au moment où le tramway de Lille se mettait en marche. L'un des brancards défonça le tablier du tramway et se brisa ; le cheval fut jeté de côté sans blessures.

Quelques instants plus tard, l'attelage était remisé chez M. Wiffels, camionneur rue de la Gare, pendant qu'on avertissait M. Huvenne, de l'accident survenu à son camion.

Tramway contre voiture. — Hier après-midi, vers 4 h. 1/2, une voiture de la maison Huvenne, rue Fénelon, à Lille, a été tamponnée au Trocadéro par un tramway venant de Lille. Le véhicule a été démoli; le cheval a été renversé, mais il s'est relevé sans blessures.

Accidents de travail. — A l'usine Seynave-Dubocage, M. Georges Lehembre, 24 ans, de Lys-lez-Lannoy, s'est fait une entorse au poignet droit en soulevant un marbre avec une pelle. 10 jours de repos.

— Chez Duvinage, Charles Derycke, rue du Mont-à-Leux, à Mouscron, s'est coupé le tendon du pouce droit avec une scie. 20 jours.

— A l'usine Holden, M. Emile Deguelle, 34 ans, chauffeur, rue de Wasquehal, s'est fait un effort en manœuvrant un tisonnier. 8 jours.

CROIX. — Naissance. — Fernand Boasin, r. Saint-Pierre, 26.

CONTRE LE VOL COFFRES-FORTS FICHET CONTRE LE FEU

Sts 13, R. Nationale, Lille.

WASQUEHAL. — Décès. — Joséphine Duthilleul, épouse de M. Auguste Dupont.

FLERS-BREUCQ

Arrestations mouvementées. — Hier, le garde Caucheteux fut mandé pour mettre fin à une querelle qui avait éclaté à l'estaminet tenu par Théodore Mayen, entre Cyrille Tack, 51 ans, et Marie Taillien, 34 ans, sa femme.

Le garde fut insulté grossièrement. Il arrêta les deux individus qui se démenèrent si bien que les menottes se rompirent; néanmoins le garde-champêtre parvint à les mettre au violon. Il est à signaler que sur le trajet l'homme menaça de tuer le garde. Cet individu avait tout brisé dans l'estaminet.

Ivresse. — Une contravention pour ivresse manifeste a été dressée à la charge de Théodore Mayen, 68 ans, cabaretier, rue Hoche au Pavé Bleu, où la scène que nous relatons ci-dessus s'est passée.

LANNOY

Pharmacien de garde. — M. Victor Verbier, place Carnot.

TOUFFLERS

Fraude. — Les préposés Abadie Jean, et Honoré Mangin, de la brigade de Tourlers, de service hier matin, vers 10 h., ont arrêté après une course de 300 mètres, au sentier Flouvier, Bostoen Albert, 20 ans, tisserand, rue Ma-Campagne, à Roubaix. La charge qu'il avait abandonnée dans sa fuite consiste en 13 kilos de café vert d'une valeur de 39 francs.

Institut du Dr VOET

ROUBAIX-TOURCOING (Enlevement-Belgique)

Hydrothérapie

HEM

Encore un vol de lapin. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs jusqu'ici inconnus, ont dérobé un lapin à M. Léon Capelle, clerc paroissial.

En ce qui concerne les vols commis dans la nuit de mercredi à jeudi chez M. Jean Dujardin et M. Jules Tricoit, on n'a pas encore découvert de piste sérieuse.

HEM. — Du 25 janvier. — Décès. — Joséphine Teinturier, 68 ans, Trois-Baudets.

TOURCOING

La crise de la boucherie

Les jeux de hasard

LES TRIBUNES

Les bouchers se plaignent : les temps sont durs et contraignent ces Messieurs à supprimer les étrennes.

Le public est mécontent : si les temps sont durs pour Messieurs les bouchers, c'est lui qui en subit les conséquences.

Il y a conflit entre marchands et consommateurs de viande. Mais, tandis que les premiers se disent acculés à la ruine, voilà que les seconds triomphent : la police a surpris plusieurs bouchers jouant gros jeu, — la misère n'empêche pas MM. les bouchers de perdre des pièces d'or, voire des billets bleus.

Evidemment, c'est là un petit côté d'une grosse question. La grosse question est que tout augmente, que la vie matérielle, dans un siècle où l'on s'est vanté de donner le paradis sur terre, devient très âpre, très dure.

On ne peut plus avoir, même un mauvais député, à moins de 15.000 francs.— L'exemple vient de haut.

L'un des petits côtés de cette grosse question, ce sont les jeux de hasard — parce que le hasard fait des élus, des saints pour le paradis de la terre : élus fort rares, il est vrai, eu égard à tous ceux qui se croyaient appelés.

Les loteries sont devenues une institution nationale ; les paris aux courses une autre institution d'Etat, doublée d'une entreprise dont les ramifications ne sont pas si clandestines qu'on le pense, et où pas mal de gens, — des jeunes gens parfois, — qui ne sont pas tous des bouchers, perdent, à Tourcoing, des sommes folles chaque semaine.

Et puis, il y a les petits chevaux — il y eu les petits chevaux de l'Exposition. Ceux-là furent merveilleux, du moins pour l'entrepreneur du jeu : quand ce dernier partit de Tourcoing, il adressa à ses clients un éclatant « Au r'voir et merci », puis il disparut avec au moins 200.000 francs, gagnés le plus légalement du monde. L'Exposition lui avait profité : il était l'élu ; hélas ! le seul élu, ou peu s'en faut.

Mais aussi, combien de joueurs, qui n'étaient pas tous des bouchers et s'étaient crus appelés à la fortune, s'en retournèrent chez eux avec des mines de poires tapées, confites, — ou plutôt déconfites ?

Qui sait si, en jouant aux dés, les bouchers, qui eurent maille à partir avec la police, n'étaient point dans le cas de demander au hasard une richesse que la vente de la viande ne saurait plus leur procurer ?... Il ne faut donc pas être plus cruel envers eux qu'envers les autres joueurs ; il faut les mettre dans le même sac et en revenir aux coutumes des vieux Tourquennois, qui ne jouaient aux cartes, aux boules, à l'arbalète, que pour une bonne pinte de bière.

Pour ce qui est des bouchers et de leurs clients, le remède à la crise actuelle — indépendamment de la cherté de la vie, dont les gouvernants sont responsables, et non pas les bouchers ni les autres commerçants, — serait d'obliger ces Messieurs de la boucherie à étiqueter leurs morceaux, en indiquant le prix et la qualité. Du moins, alors, le public ne pourrait plus dire, à tort ou à raison, que la basse et la haute boucheries coûtent le même prix et que les marchands se paient sur la mine des acheteurs. D'autre part, les prix étant visibles aux étals, le client aurait vite fait de distinguer entre un boucher consciencieux et un autre qui ne le serait pas. Ce serait l'avantage des honnêtes bouchers et celui du public.

Les précipices de la rue Faidherbe

ET LE SYNDICAT DES PAVEURS

Les ouvriers paveurs de M. Carette, entrepreneur à Roubaix, qui effectuaient le remaniement de la rue Faidherbe, pour le compte de la Compagnie des Tramways, s'étant mis en grève, il y a plusieurs semaines, ont laissé la chaussée dépavée. Monticules de pavés qu'il faut escalader ; trous béants où l'on peut se casser une jambe ; sauts d'obstacles pour les écoliers; terreur des charretiers,... Et encore, il gèle. Que sera-ce à la débâcle ?

M. Bloyart, directeur de la voirie, a tenté de faire remettre les pavés dans les trous par les ouvriers du service municipal de l'entretien, mais ceux-ci, devant les menaces des grévistes, n'ont pas voulu entreprendre le travail. On a alors songé aux cantonniers et le service des ponts et chaussées en mit quatre à la disposition de la municipalité. Les cantonniers non plus, bien que protégés par la police, ne voulurent travailler invoquant les représailles dont ils pourraient être victimes par la suite.

Dans la journée de jeudi des délégués des grévistes sont venus solliciter l'autorisation de quêter. L'administration municipale leur a répondu qu'elle examinerait leur demande, mais qu'auparavant le syndicat des paveurs serait bien aimable s'il autorisait deux ou trois ouvriers à replacer provisoirement les pavés de la rue Faidherbe. A cela, les délégués ont déclaré que le syndicat ne permettrait jamais cette concession. Depuis, ils n'ont plus reparu à la Mairie.

Le syndicat tient donc en échec la municipalité et la rue Faidherbe est, à proprement parler, une rue à précipices.

Société Catholique des Conférences Populaires et des Projections. — Mardi, à huit heures du soir, au Cercle St-Joseph, rue du Moulin-Fagot, conférence réservée aux membres du Cercle et à leurs familles. Sujet : « La Patrie et le Drapeau ».

Les cartes d'invitation seront strictement exigées à l'entrée.

Pharmacies de garde pour le dimanche 26 janvier, à partir de midi : MM. Decrème, rue Saint-Jacques, 31. — Decouvelaere, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5. — Lemay, rue de Roubaix, 121. — Pasco, rue de la Croix-Rouge, 29. — Grattepain, rue de Dunkerque, 152. — Declerck, rue de Menin, 164.

Chemiserie de la Pensée, 43, rue Saint-Jacques, Tourcoing, du 25 janvier au 12 février, vente réclame cotonnade de blanc.

A la Poste. — M. Crombez, commis des Postes, depuis 9 ans, à Tourcoing, est nommé receveur à Aire-sur-la-Lys.

Les courses de chevaux en 1908. — La Société dans sa réunion du 20 janvier dernier, a fixé comme suit, sauf approbation ministérielle, les dates de nos quatre réunions de courses pour 1908 :

Dimanches 12 avril, 24 mai, 28 juin, 12 juillet. Le 12 juillet, il n'y aura que des courses militaires.

Accidents de travail. — Ferdinand Verguaht, apprenti mécanicien, rue Turgot, 3, contusion du pied droit par la chute d'un outil. Docteur Cuissot ; repos de 15 jours.

— Valentine Tiévers, 13 ans 1/2, couturière rue du Petit-Village, 23, pénétration d'un éclat de bois dans la plante du pied droit. Docteur Deschert ; repos de 15 jours.

— Georges Bertrand, 28 ans, bobineur, rue de Rapaume, 4, brûlé à l'avant-bras gauche par un tuyau de vapeur. Docteur Cochert ; 15 jours de repos.

— Emile Dumez, 34 ans, forgeron, rue de Gand, 676, blessé au genou droit. Docteur Leduc ; repos de 8 jours.

— Jules Delplanque, chaudronnier, rue de Roubaix, 27 bis, éclat de fer rouge dans l'œil droit. Docteur Bonte ; repos de 10 jours.

Achetez en confiance à Tourcoing, chez J. DEGROIX, 19, RUE DE TOURNAI, vos PHONOGRAPHES et CYLINDRES.

Voiture contre voiture. — Samedi à trois heures de l'après-midi, l'auto que conduisait M. Cyrille Vandenbunge, chauffeur chez M. Cordier, boulevard Gambetta, a heurté la voiture de M. Edmond Mayot, boulanger, à Croix, qui passait rue du Fresnoy : un brancard cassé à la voiture.

Excès de vitesse. — Un procès-verbal pour excès de vitesse a été rédigé à la charge de Joseph Pillard, chauffeur d'automobile chez M. Kasten, négociant en laines, place Thiers.

CHAPELLERIE GERARD-GERONNEZ,

23-31, rue Saint-Jacques, Tourcoing. — Grand choix de feutres pour Hommes, Dames et Fillettes. Genre chapelier.

Les voleurs rôdaient aux trousses. — Le 11 janvier dernier, deux septuagénaires, les époux Pollier, rentiers, rue de Ma Campagne, tandis qu'ils étaient venus faire une course à la Place, furent dépossédés d'une somme de mille francs, qu'ils avaient placée dans un coffret enfermé dans une armoire.

Samedi matin, en sortant, Mme Pollier trouve sur le pas de sa porte un paquet qu'elle ouvrit. Ce paquet contenait quatre billets de cent francs et une feuille de papier à lettre avec ces mots : « 3 b. rapporte un miche et 1 prêse j' l'ai partagé avec mon compagnon. Te mangerai pas tout, te le vois bin ».

M. Rougeron, commissaire de police, a été mis au courant de ce fait. Le billet qu'on vient de lire le mettra sans doute sur la trace de ou des voleurs.

Une plainte en escroquerie. — M. Désiré Capelle, 64 ans, dit « Mexique », parce qu'il a fait la campagne du Mexique, est un ancien homme de peine des établissements Tiberghien frères, rue de Paris, qui a réalisé des économies. Célibataire endurci, il a eu chambre à l'estaminet Lingre, rue de Paris 107, où il prend également sa pension. En octobre dernier, il fit la connaissance d'un agent d'assurances de Mouscron, nommé Devos, qui lui vanta les grosses rentes viagères servies par la Compagnie qu'il représente ; pour 10.000 francs, elle assurait (étant donné l'âge de Capelle (64 ans) une rente viagère de 1.100 francs.

M. Capelle vendit ses titres, réalisa son livret de caisse d'épargne et, après chaque vente, il porta en plusieurs fois la somme de 10.000 francs à l'agent de Mouscron. A chaque versement celui-ci lui remettait un reçu.

L'ancien homme de peine économe ne sachant pas lire montra les reçus à M. Lingre, son cabaretier et à M. J. Bonnel, domestique chez M. René Tiberghien-Flipo, rue de Lille, 58, qui constatèrent le dépôt d'une somme totale de 10.000 francs.

Quelques jours plus tard Devos vint demander ses reçus à M. Capelle : « Vos titres de rente vont arriver sous quelques jours; remettez-moi vos reçus ».

L'homme de peine en retraite les remit mais Devos ne lui rapporta que deux titres de rente de 5.000 fr. chacun, représentant une rente de 625 fr.

Capelle averti par le cabaretier de la valeur de ses titres se plaignit qu'il lui en manquât pour 2.000 fr. Devos protesta qu'il n'avait reçu que 8.000 fr. et non pas 10.000 fr.

L'ouvrier économe saisit de l'affaire le Procureur du Roi à Courtrai et par commission rogatoire du Parquet de cette ville, M. Moulines, commissaire de police, fut chargé d'interroger le plaignant, le cabaretier et le domestique de M. René Tiberghien. C'est ce qui fut fait samedi. L'affaire en est là.

**Dévaliseurs de